

Dans votre revue de presse de cette semaine...

Les « réflexions » des groupes de travail ont été présentées par la ministre déléguée ce vendredi 27 janvier à la presse. Dans son intervention, C. Grandjean a convenu des difficultés à augmenter les durées de stage pour des élèves mineurs (les moins de 18 ans, pas de fond). Mais, une fois l'âge fatidique atteint, changeront-ils de fait de statut pour un même cursus ? L'argumentation par concession, bien rôdée dans la pratique de ce gouvernement, est le bourgeon qui cache la forêt. Les promesses répétées de moyens qualifiés de « supplémentaires » sont étroitement conditionnés par la mise en œuvre rapide de la réforme : seulement un « maintien des moyens en profs », mais une « gratification des PFMP » qui risque d'être à la charge des établissements, une « année supplémentaire post diplôme niveau 3 et 4 essentiellement orientée sur l'insertion en entreprise », une « rétribution des profs pour missions supplémentaires selon les orientations du Pacte », un « financement du tutorat/mentorat », des « profs ou formateurs-associés » issus de l'entreprise... La mobilisation financière serait donc surtout très engagée pour inciter les entreprises à s'impliquer... Sur le front des retraites, l'opération « communication-explication » du gouvernement ne semble pas avoir fonctionné. Bien au contraire, l'intérêt d'une mobilisation contre cette réforme est renforcé selon les derniers sondages. La Première ministre campe sur ses positions et affirme son refus de renégocier le report de l'âge de départ à 64 ans. Le flot des manifestants, toujours plus important, a su également prouver sa détermination ! « On peut tromper une personne mille fois. On peut tromper mille personnes une fois. Mais on ne peut pas tromper mille personnes, mille fois. » (La Cité de la Peur).

➤ LE MONDE /

Article 1 : LP : le gouvernement abandonne l'idée d'allonger la durée des stages, 28/01/23 p.2

➤ LES ECHOS /

Article 2 : LP : les cinq grandes pistes d'une réforme réécrite, 27/01/23..... p.2

➤ LOCALTIS /

Article 3 : Reconversions pros et révision des diplômes, deux nouvelles réformes..., 27/01/23 p.3

➤ L'EST REPUBLICAIN /

Article 4 : LP : des premières pistes de réforme, 27/01/23 p.3

➤ TOUTEDUC /

Article 5 : Les groupes de travail ne souhaitent pas une augmentation des PFMP pour les mineurs, 27/01/23 p.4

Article 6 : Une intersyndicale refuse le rapprochement EN - ministère du Travail, 29/01/23 p.5

Article 7 : Le syndicalisme enseignant en quête d'un nouveau souffle, un peu partout..., 27/01/23..... p.5

➤ AEF /

Article 8 : LP : le détail des propositions du groupe de travail pour améliorer la poursuite d'études, 27/01/23 p.6

Article 9 : France 2030 : la région académique Auvergne Rhône Alpes organise des "Ateliers prospectifs...", 30/01/23.... p.7

➤ LE CAFE PEDAGOGIQUE /

Article 10 : Voie pro. : La ministre a-t-elle entendu les enseignants ?, 30/01/23 p.7

Article 11 : La Cour des Comptes relance la privatisation de l'École, 30/01/23..... p.8

Article 12 : Quand les services communications du ministère habillent la stratégie, 30/01/23..... p.9

➤ MEDIAPART /

Article 13 : Des élèves de LP ont dû travailler la nuit pour coudre les robes de Miss France, 25/01/23 p.9

➤ ACTEURS PUBLICS /

Article 14 : Carrières et rémunérations : comment le ministre Guerini veut organiser..., 26/01/23 p.9

Article 15 : La retraite progressive pourra concerner plus de 20 000 agents publics..., 25/01/23..... p.10

➤ 20 MINUTES /

Article 16 : Pourquoi 30 % des élèves infirmiers abandonnent leur cursus en cours de route, 27/01/23.. p.10

➤ PUBLICATIONS STATISTIQUES..... p.11

Le Monde

[Article 1 : LP : le gouvernement abandonne l'idée d'allonger la durée des stages, 28/01/23](#)

La réforme de la voie professionnelle, engagée à l'automne 2022 par le président Macron, rencontre une forte hostilité sur le terrain. Le gouvernement a annoncé, le 27 janvier, qu'il renonçait à sa mesure-phare : l'augmentation de 50 % du temps passé en entreprise.

En campagne pour sa réélection, E. Macron l'avait promis : la voie professionnelle, trop peu insérante, allait être réformée. Pour lui permettre de retrouver de son attractivité – et de son efficacité –, le chef de l'Etat avait mis sur la table en mars 2022 la proposition d'augmenter de 50 % la durée des stages en entreprise, s'attirant une vive opposition des enseignants de LP.

Cette contestation semble avoir été entendue, puisqu'il n'en est plus question dans les « propositions » présentées le 27 janvier devant la presse par la ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels, C. Grandjean. **Ces pistes de refonte – qui ne sont pas des arbitrages, a insisté la ministre – ont été élaborées par quatre groupes de travail lancés le 21 octobre 2022. Elles doivent encore faire l'objet de rencontres bilatérales avec les organisations syndicales, ainsi que d'une présentation aux chefs d'établissements, avant des arbitrages prévus pour le printemps.**

« Nous actons favorablement l'abandon de cette mesure », se félicitait Sigrid Gerardin, secrétaire général du SNUEP-FSU, vendredi dans la foulée des annonces. Son syndicat, ainsi que la CGT et le **SNETAA-FO – majoritaire chez les professeurs du lycée professionnel** – n'ont pas participé aux groupes de travail et n'ont jamais caché leur hostilité à ce projet : une grève organisée le 18 octobre, à quelques jours du lancement des concertations, a été fortement suivie dans les lycées concernés.

(...) Devant les journalistes, C. Grandjean a en effet assumé « l'absence de consensus » sur ce projet. « Les élèves d'aujourd'hui sont plus jeunes », a reconnu la ministre, et ont besoin de « construire » au sein du lycée les « conditions » pour des périodes de stage réussies. **« Tout ça pour ça !, s'agace Pascal Vivier, du SNETAA-FO. Cette proposition n'a jamais convaincu personne : ni les entreprises, qui n'ont pas le temps de s'occuper de stagiaires trop jeunes, ni les parents, qui n'ont jamais cru que ça aiderait leurs enfants à s'insérer, ni les jeunes, qui s'emmerdent dans des stages fourre-tout. »**

En lieu et place de cet allongement des stages, la ministre retient des groupes de travail la proposition de « moduler » les semaines passées en entreprise différemment dans le cursus – avec l'idée de moins charger le début du parcours et de faire plus de stages à l'approche du diplôme. Sur ce point, elle a déclaré avoir entendu les différents acteurs, qui ont fait remonter l'extrême variété des profils des élèves de la voie professionnelle. « Certains ont besoin de temps d'accompagnement sur les codes de l'entreprise, le comportement, la préparation d'un CV », a reconnu C. Grandjean.

Sur la base de ce même constat, les groupes de travail ont également fait émerger l'idée de prolonger la formation, de quelques mois jusqu'à un an, après le diplôme du baccalauréat ou du CAP. Présenté par C. Grandjean comme un « sas » ou un « temps complémentaire postdiplôme », ce dispositif permettrait de mieux préparer les lycéens et diplômés de CAP à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études, deux débouchés dans lesquels une forte proportion d'entre eux est en échec. En effet, seuls 41 % des titulaires d'un CAP et 51 % des bacheliers professionnels ont un emploi deux ans après l'obtention de leur diplôme. Parmi les lycéens professionnels qui poursuivent en vue d'obtenir un BTS, seuls 53 % l'obtiennent en deux ou trois ans. (...)

Les Echos

[Article 2 : LP : les cinq grandes pistes d'une réforme réécrite, 27/01/23](#)

(...) Parmi les propositions mises en avant par Carole Grandjean figure l'allongement du cycle de formation, de quelques mois voire d'une année supplémentaire, après le bac professionnel ou à l'issue du CAP. Soit pour permettre aux élèves qui n'ont pas obtenu leur diplôme de valider les blocs de compétence manquants. Soit pour accélérer l'insertion professionnelle, par une formation

complémentaire d'initiative locale (FCIL) par exemple. Le gouvernement veut développer ces formations créées par les régions pour répondre aux besoins des entreprises.

Le risque serait celui d'une « concurrence » entre, d'un côté, ces FCIL et, de l'autre, les mentions complémentaires à bac+1, diplômes reconnus nationalement, pointait Pascal Vivier, secrétaire général du SNETAA-FO, à la veille de l'annonce.

Le principal syndicat d'enseignants de LP - qui n'a pas participé aux concertations - voit déjà cette mesure comme « une année de sas parking » pour des élèves qui n'auraient ni emploi ni offre sur Parcoursup. (...)

La gratification des stages, promise par E. Macron durant la campagne présidentielle, devrait entrer en vigueur dès septembre. « Nous travaillons pour déployer la gratification des périodes de formation en milieu professionnel dès la rentrée 2023 », a annoncé Carole Grandjean.

Certains évoquent un montant de 200 euros par mois. Reste à en préciser les bénéficiaires - tous les lycéens pros ou une partie d'entre eux. **Cette gratification, parfois appelée allocation d'études, ne serait pas versée par les entreprises, mais par les établissements scolaires - certains lycées redoutent d'avoir à assumer la gestion du dispositif.** (...)



[**Article 3 : Reconversions professionnelles et révision des diplômes, deux nouvelles réformes à l'agenda de C. Grandjean, 27/01/23**](#)

À l'Université d'hiver de la formation professionnelle, qui s'est ouverte mercredi 25 janvier à Cannes, la ministre de l'Enseignement et de la Formation professionnels, Carole Grandjean, a fixé le cap de son action des prochains mois. Outre la réforme des lycées professionnels et la baisse des financements des contrats d'apprentissage, déjà au programme, elle souhaite accélérer la remise à plat des titres et diplômes et simplifier l'accès à la reconversion professionnelle.

(...) En matière d'**apprentissage**, la ministre a annoncé que "le futur ajustement des coûts-contrats initialement prévu en avril sera programmé pour juillet 2023", confirmant ainsi la deuxième vague de baisse des niveaux de prise en charge envisagée depuis l'an dernier, après la première, intervenue à l'automne 2022. Pour autant, "nous ajoutons un objectif qualitatif, car la montée en puissance du nombre d'apprentis exige un véritable effort en faveur du maintien de la qualité des apprentissages, ajoute C. Grandjean. Ces travaux sont d'ores et déjà lancés avec les réseaux de CFA." (...)



[**Article 4 : LP : des premières pistes de réforme, 27/01/23**](#)

La ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la formation professionnels, C. Grandjean, a avancé vendredi des premières pistes pour la réforme controversée des LP. (...)

La ministre, qui ne s'est pas prononcée sur les propositions formulées, a indiqué qu'un « travail de synthèse » allait désormais débiter. Elle doit effectuer de nouvelles concertations avec les organisations syndicales et patronales, les chefs d'établissements et des représentants d'élèves et de parents d'élèves à partir de début février.

La réforme de la voie professionnelle doit entrer en vigueur « de manière progressive », avec des premières expérimentations lancées dès le printemps. La ministre a promis des « moyens inédits » pour accompagner les transformations à venir, et ce dès la rentrée 2023. En voici les premières pistes évoquées par les groupes de travail.

C. Grandjean souligne une « absence de consensus » sur la proposition du gouvernement d'augmenter de 50% la période de formation en milieu professionnel sur toutes les années de formation. « Les lycéens sont plus jeunes, ils ne sont pas toujours assez matures pour pouvoir bénéficier de ces périodes de formation en entreprise. Cette augmentation de 50% n'est pas aussi indispensable que ça et d'autres modalités pourraient être plus enrichissantes », a-t-elle indiqué. « Il y a des jeunes pour qui l'augmentation serait utile, mais pour d'autres, elle ne l'est pas de manière aussi forte ou elle devrait être faite dans un second temps », ajoute la ministre déléguée. Parmi les

propositions formulées par les groupes de travail, la possibilité de moduler la durée des périodes de formation en milieu professionnel en fonction du projet de l'élève a ainsi émergé.

Si les syndicats saluent l'évolution du gouvernement vis-à-vis de l'augmentation des stages, **Pascal Vivier, secrétaire général du SNETAA-FO, estime qu'il « n'y a pas besoin de plus d'entreprises. Les élèves ont besoin de plus de français, d'histoire, de mathématiques et de découverte des métiers ».**

La ministre déléguée a aussi indiqué la possibilité de déployer dès la rentrée prochaine la mise en place de gratifications lors des périodes de formation en milieu professionnel, sans en préciser le montant.

Enfin, l'objectif de garantir la qualité de la formation professionnelle est aussi apparu. Pour cela, la possibilité de délivrer un label aux entreprises qui accueillent des jeunes et les font monter en compétence a été proposée. La ministre évoque aussi la possibilité de s'appuyer sur « un réseau de partenaires » et le mentorat pour « favoriser la réussite des jeunes ».



Article 5 : Réforme de la voie professionnelle : Les groupes de travail ne souhaitent pas une augmentation des PFMP pour les mineurs, 27/01/23

“Cela veut dire que nous écoutons“ a déclaré vendredi 27 janvier C. Grandjean, suite à la remise des propositions des quatre groupes de travail qui ont planché sur la réforme de la voie professionnelle depuis trois mois.

La ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels a évoqué, de la part des 160 personnes réunies dans ces groupes de travail, des propositions à la fois “consensuelles et non-consensuelles“ concernant le décrochage, la poursuite d'études, l'insertion dans l'emploi ou encore les leviers dont pourront disposer les LP.

Si l'objectif de réussite des élèves a évidemment été partagé par tous les acteurs, il y a eu “absence de consensus sur la hausse de temps des PFMP“, a-t-elle concédé, les groupes de travail ayant fait savoir qu'ils considéraient que les élèves étaient pour certains trop jeunes pour les voir multipliées. C. Grandjean, qui se dit ouverte à cette idée, pense dès lors que la question porte sur l'importance de la structuration du projet pour des élèves. Il s'agit alors de construire les conditions nécessaires pour avoir des PFMP mieux réussies, notamment via des “temps d'accompagnement périphériques“.

Soulignant plusieurs fois la “fragilité“ de certains élèves, elle indique qu'une des propositions “phares“ qui a fait consensus dans plusieurs groupes de travail serait d'effectuer un **temps complémentaire post-diplôme au niveau du CAP et du Bac pro, ce qui signifie “mieux accompagner la poursuite d'études“, peut-être par le biais d'une année complémentaire ou un “SAS“ d'insertion dans l'enseignement supérieur ou sur le marché du travail.**

C. Grandjean déclare d'ailleurs avoir demandé aux organisations patronales “qu'elles s'impliquent plus dans les LP et qu'elles accompagnent plus de jeunes“.

Après un travail de synthèse des différentes propositions va donc débuter la construction du projet, avec pour chantiers, en 2023, tout d'abord la découverte des métiers, actuellement en expérimentation et qui sera généralisée à la rentrée prochaine dans l'objectif de se doter d'une **“capacité à avoir une orientation éclairée“ pour les élèves de collège.** Il y a également un travail sur la gratification des PFMP, sur une offre de formation davantage reliée à “la réalité des enjeux économiques“, et enfin sur les relations partenariales (notamment avec pôle emploi et à travers des dispositifs comme 1 jeune 1 mentor).

Tout comme l'importance de l'enseignement des “fondamentaux“ et des métiers, un investissement “inédit“ pour le développement de cette réforme a une nouvelle fois été souligné, par le maintien des postes enseignants à la rentrée 2023 et par l'investissement dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt “France 2030“. Ces investissements concerneront le **renouvellement de plateaux techniques, tout comme les parcours de formation continue des enseignants, qui**

nécessite d'être densifiée et "mieux structurés". Ces éléments seront élaborés de manière progressive, explique la ministre, en premier lieu sous forme d'expérimentations, notamment au travers des projets d'établissements, et la carte de formation travaillera à "s'ajuster aux évolutions des filières et métiers".

A noter les propositions d'"envisager des enseignements plus modulaires" ou de "mettre en place des **passerelles multiples et effectives et rendre plus fluides les différents statuts** (élève, apprenti, stagiaire)" **pour agir dans les lutte contre le décrochage**. Le groupe de travail sur la poursuite d'études soumet la proposition de "repenser les diplômes et titres de niveau bac + 1 dans leur finalité d'insertion, en leur donnant une visibilité et une cohérence et ce, par un travail conjoint entre établissements de formation, branches professionnelles, Etat et Régions", et le groupe concernant le taux d'accès à l'emploi "de **redéfinir les missions des PLP et mieux les accompagner**".

Article 6 : Annonces de C. Grandjean : une intersyndicale refuse le rapprochement EN - ministère du Travail, 29/01/23

Les syndicats CGT, FSU, SNALC, Solidaires, CNT de l'enseignement professionnel appellent à "construire un nouveau front de riposte par des actions et des grèves spécifiques" aux LP après que la ministre C. Grandjean a présenté, le 27 janvier, ses "préconisations". Les organisations syndicales prennent acte d'un "recul sur l'allongement des PFMP" mais elles considèrent que "de nombreuses propositions inacceptables demeurent". Elles devinent, à travers ces annonces, la volonté "de définir un cadre général inter-institutionnel ministère du Travail/ Éducation nationale".

Ce rapprochement Education nationale - Travail permettrait que les missions du "pacte version PLP" soient "définies ailleurs qu'à l'ÉN", et elles pourraient porter sur la collecte de la taxe d'apprentissage, sur l'animation des tuteurs en entreprises, sur le mentorat, sur la découverte des métiers au collège, sur l'accueil des apprentis... **Ce cadre "Travail - EN" permettrait un élargissement du public accueilli dans les lycées "aux adultes en formation continue", les établissements scolaires deviendraient des "centres de formation"**.

Pour les organisations syndicales, il n'est pas question que le ministère du Travail décide des missions des enseignants, ni que les PFMP offrent "une main d'œuvre gratuite aux entreprises", ni que celles-ci soient adaptées "en fonction des besoins" via des "modulations de stages" pour les mineurs.

Elles estiment que "la menace de l'annualisation (du) temps de travail (des enseignants) n'est pas levée" et elles craignent que l'année scolaire ne soit plus considérée comme l' "unité structurante" de leur travail. Elles refusent de voir les compétences ne plus être définies "par champs disciplinaires". Elles appellent à la mobilisation contre la réforme des retraites le 31 janvier, mais ajoutent que les personnels des lycées professionnels ont des motifs spécifiques de "colère" que les annonces de la ministre vendredi vont "sans aucun doute renforcer", ce qu'elles résument d'un slogan, "Au travail de 15 à 64 ans : c'est non !"

Elles rappellent à cette occasion que, **dans l'apprentissage** (présenté comme un modèle, ndlr), **les ruptures de contrat sont importantes** et donnent les chiffres de la DARES (service statistique du ministère du Travail) pour les CAP: "Restauration 52 %, Esthétique 44 %;" et en bac pro : "Maintenance Véhicules transport 54 %, Commerce-vente 45 %".

Article 7 : Le syndicalisme enseignant en quête d'un nouveau souffle, un peu partout dans le monde (Revue internationale de l'éducation - Sèvres), 27/01/23

Les syndicats enseignants ont un "**poids spécifique**" dans la mesure où ils peuvent mobiliser leurs adhérents et sympathisants sur l'ensemble d'un territoire national, où une grève désorganise une partie de la vie du pays, et où les enseignants "bénéficient d'une large confiance et d'une légitimité sociale parmi les citoyens". **Pourtant leurs organisations ne semblent plus "susciter une adhésion durable"**. C'est ce paradoxe qu'éclaire la dernière livraison de la RIES (Revue internationale d'éducation de Sèvres), dont le dossier est consacré aux "syndicats d'enseignants au xxie siècle". (...)



Article 8 : Réforme du LP : le détail des propositions du groupe de travail pour améliorer la poursuite d'études, 27/01/23

(...) **Promouvoir l'apprentissage dans le scolaire, mais attention à son financement**

Parmi les points ayant suscité l'opposition des syndicats enseignants : le souhait d'E. Macron de calquer la réforme du lycée pro sur celle de l'apprentissage, **alors que le Snetaa avance que "pour les élèves en difficulté, l'apprentissage n'a pas pris", notamment car les élèves des LP sont des élèves "en multi-difficultés", dont "les entreprises ne veulent pas"**. Le groupe suggère de :

- **"Repenser le modèle économique et les modalités d'affectation des moyens en faveur du développement de l'apprentissage dans les LP."**
- "Mettre en place des offres de contrat ciblant les publics les moins favorisés en ressources et en réseaux afin de leur ouvrir des perspectives."

Il est indiqué dans le document que l'un des points toujours à débattre porte sur le développement de cet apprentissage, qui "suscite de réels questionnements quant à son financement".

Revoir la formation et le recrutement des plp, et développer les "professionnels-formateurs associés"

Début du mois de janvier, C. Grandjean a annoncé devant l'Assemblée nationale le maintien des moyens humains pour le LP, alors que les syndicats enseignants redoutaient, avec l'augmentation de la durée des PFMP et l'intervention de professeurs associés, des suppressions de postes.

Le chapitre sur la formation des enseignants encourage à "repenser et faire évoluer le recrutement et la formation des professeurs de lycée professionnel ainsi que leur périmètre d'intervention et développer le recrutement des professeurs ou professionnels-formateurs associés".

- "Former les PLP et **augmenter davantage leur part parmi les enseignants en STS** tout en veillant à ce qu'ils conservent un service auprès des élèves de la voie professionnelle. **Et instituer la possibilité pour des certifiés et des agrégés d'enseigner en bac pro** tout en conservant une partie de leur service en STS." Une mesure à appliquer aussi dans les établissements privés sous contrat.
- "Collaborer entre EPLE et milieux professionnels sous la forme de projets partenariaux avec les entreprises pour développer la formation initiale et continue des enseignants."
- "Mettre en place et développer des **postes de 'Professeurs-associés'** (ou formateur-associé/professionnel-associé) exerçant dans des entreprises."
- "De manière à lutter contre la désaffection aux concours et à rendre attractif la profession de PLP, **engager une politique volontariste de pré-recrutement au niveau bac + 2 ou bac +3 avec des stages de préprofessionnalisation** – couvrant aussi bien des stages pédagogiques et didactiques en établissement et des stages en entreprises -." De plus, une "attention particulière devra être apportée aux PLP contractuels en poste depuis plusieurs années et qui n'ont pas été titularisés".
- **"Repenser la politique de recrutement des PLP en fonction des besoins des élèves et revaloriser leurs missions et leurs conditions de travail."**
- "Introduire pour les PLP (toutes spécialités et disciplines confondues) des périodes de **stage obligatoires en entreprise durant la formation initiale.**"
- **"Repenser le service des PLP en inscrivant dans celui-ci les enseignements dispensés à des apprentis et selon la même reconnaissance que pour les heures dispensées aux élèves sous statut scolaire."**
- "Développer la formation initiale et continue à la **pluridisciplinarité des personnels enseignants.**"

[Article 9 : France 2030 : la région académique Auvergne Rhône Alpes organise des "Ateliers prospectifs des compétences de demain", 30/01/23](#)

Organiser des "ateliers prospectifs" réunissant les branches professionnelles et toutes les parties prenantes de l'ÉN en vue de revoir la carte des formations et de l'adapter aux métiers de demain, telle est la démarche voulue "innovante" lancée par la région académique Auvergne Rhône Alpes. Après un premier atelier l'an passé sur le secteur des sciences et techniques industrielles, un nouvel atelier s'est tenu le 24 janvier 2022 à Clermont-Ferrand sur les métiers du BTP, auquel AEF info a assisté.

(...) Accélérer la révision de la carte des formations

"Il y a 75 diplômés dans le domaine du BTP, sans compter les titres professionnels : n'est-ce pas trop ? Nous avons en revanche 15 EPLE qui délivrent ces formations sur notre territoire qui compte 12 départements : est-ce assez ? C'est notamment à ces questions que nous devons répondre", déclare Olivier Dugrip, recteur de la région académique Auvergne Rhône Alpes.

Il leur faudra aussi trouver le moyen de **rendre ces formations attractives**, sachant que les **principaux besoins de main-d'œuvre (89 %) relèvent des niveaux 3 et 4** (CAP, baccalauréat professionnel, brevet professionnel). Actuellement, près de 20 000 jeunes sont formés chaque année dans le secteur du BTP en région Auvergne Rhône Alpes, dont 56 % en apprentissage. Côté entreprises, c'est le même constat qui est partagé tant du côté maçonnerie, plomberie, électricité que menuiserie : **beaucoup d'emplois vacants et des jeunes malhabiles – car n'ayant "plus l'habitude de bricoler le week-end"** –, qu'il faut former au "geste" en entreprise. (...)



[Article 10 : Voie pro. : La ministre a-t-elle entendu les enseignants ?, 30/01/23](#)

« Si nous avons une tendance qui sort de ces groupes, c'est l'absence de consensus sur l'augmentation de 50% des périodes de formation en entreprise ». (...) Pour autant, **la réforme de la carte des formations et l'entrée des entreprises dans les LP sont toujours au programme.** (...)

« Je n'ai pas encore d'annonce. Mais c'est important de signifier qu'on a entendu l'absence de consensus », dit C Grandjean.

Une année complémentaire post bac et post CAP

En lieu et place de cette augmentation de la durée des stages, la ministre envisage une année post bac et post cap avec des stages en entreprise. Des **dispositifs post diplôme** ont déjà été envisagés dans le passé, sous F Hollande et plus récemment sous le premier quinquennat sans grand succès car ils **n'ouvraient pas réellement l'accès en BTS**. L'année supplémentaire envisagée par C Grandjean reste encore à définir.

La question des moyens

Une seconde annonce c'est la confirmation du **maintien des moyens à la rentrée 2023**. La ministre annonce également des **moyens supplémentaires pour la réforme**. Des moyens supplémentaires, il en faut pour accompagner cette réforme des LP. On aura un mouvement inédit. **« C'est la volonté du président de la République »**, dit-elle. **« Sans ces moyens supplémentaires on ne pourrait pas afficher le maintien des moyens en professeurs pour la rentrée prochaine et pas non plus annoncer les gratifications pour les périodes de formation en entreprise (des élèves) dès la rentrée et ouvrir des pistes pour une année complémentaire »**. La ministre pense bénéficier des fonds de France 2030 pour financer ces années supplémentaires, des programmes de mentorat et aussi des formations pour recycler les enseignants touchés par la réforme de la carte des formations. Cela à l'horizon de la rentrée 2024.

L'apprentissage, levier de la réforme

Car **les groupes de travail ont validé les autres aspects de la réforme** voulue par E. Macron. Ils demandent le **développement de la mixité des parcours** « avec comme levier la prise en compte des apprentis en LP dans la DGH ». Le ministère pourrait **repenser la DGH « en faveur du développement de l'apprentissage dans les LP »**. Parmi les propositions qui font unanimité dans les groupes on trouve **« repenser le service des PLP en inscrivant dans**

celui-ci les enseignements dispensés aux apprentis », « *intégrer les effectifs d'apprentis dans les moyens d'enseignement* », « *ouvrir le service des enseignants à l'apprentissage en mixité de publics ou en groupes autonomes en plus de la voie scolaire* ». C'est donc toujours le modèle de l'apprentissage qui est présenté comme le cœur de la réforme des LP.

Redéfinir les missions des PLP

Une autre évolution se dégage dans les groupes de travail. Il s'agit de « *redéfinir les missions des PLP* » en **identifiant des missions supplémentaires dans le cadre du Pacte : développement du mentorat, animation de réseaux de tuteurs en entreprise, référent entreprise en établissement, prospection de la taxe d'apprentissage, maintenance des plateaux techniques**. Les groupes souhaitent aussi revoir la formation des enseignants pour « *favoriser l'immersion des enseignants en entreprise* », « *accueillir des professionnels notamment les tuteurs et futurs professeurs associés* ».

La part des entreprises

D'autres propositions touchent les élèves. **Les groupes recommandent le développement du tutorat et du « mentorat avec le monde économique » et la ministre va y consacrer plusieurs millions dès 2023**. Il est question aussi de parrainage avec des chefs d'entreprise et d'interventions de professionnels. Les groupes veulent « *créer un parcours d'éducation à la mobilité* » et accompagner les familles, ce qui serait un réel effort compte tenu de l'origine sociale des élèves. Ils souhaitent aussi « *développer les compétences transversales* » des élèves et les **compétences psychosociales**.

Inversement on trouve peu de recommandations concernant les entreprises alors que de **nombreux dérapages sont signalés par les enseignants à propos des stages**. Les groupes envisagent de « *développer un label aux entreprises qui accueillent des jeunes* ». C'est assez dérisoire face au **manque de formation des tuteurs, à la puissance des préjugés sexistes et racistes, aux risques et au manque de formation réelle vécus par les élèves**.

Le gouvernement semble avoir enterré l'idée du doublement des stages. Mais il continue à avancer dans une réforme progressive du LP. Il s'agit toujours de l'ouvrir largement aux entreprises locales, d'envisager les formations au niveau de l'établissement et de réformer la carte des formations en prenant en compte les besoins immédiats des entreprises locales. Après un premier succès, qui retoque l'augmentation des périodes de stage, la route va être encore longue vers une réforme que la ministre veut progressive mais profonde.

Article 11 : La Cour des Comptes relance la privatisation de l'École, 30/01/23

Dans un nouveau rapport, la Cour des Comptes dessine un système éducatif composé d'**établissements secondaires autonomes, sous contrat avec l'Etat et la collectivité locale**. Leur **financement dépendrait des résultats des élèves**. A leur tête, un vrai **manager** doté de pouvoirs d'évaluation, de paye et de recrutement sur les personnels de l'établissement, enseignants compris. Pour la Cour des Comptes c'est du radotage car elle demande cela depuis plus de 10 ans. Ce qui compte c'est le contexte. **Le rapport appuie les projets d'E. Macron pour l'École et soutient expressément la démarche du CNR, du nouveau pacte et du CEE**. Pour la Cour, il est clair que le moment est venu d'avancer dans la privatisation du système éducatif. Et pour P. Ndiaye ? (...)

Des recommandations déjà portées par la Cour

A vrai dire il n'y a rien de neuf dans ce rapport. **La Cour renouvelle des préconisations anciennes**. **L'annualisation des services** et la **bivalence** sont déjà dans un rapport de 2013. Puis dans un autre de 2015. Encore en 2017. En 2018 un rapport sur l'évaluation de l'école y revient. **Et en 2020 la Cour utilise un référé sur l'enseignement professionnel pour revenir aux mêmes idées pour tout le secondaire**. Et en décembre 2021, elle règle leur compte aux enseignants.

La Cour n'est pas seule. En 2016 le rapport Longuet est allé très loin en ce domaine. G Longuet avait recalculé le temps de travail des enseignants de façon à faire apparaître que les certifiés devaient 311 heures annuelles (9h de plus par semaine) et les agrégés 527 heures (soit doubler leur service). En 2017 le sénateur LR Carle demande lui aussi l'annualisation. En 2019 le sénateur LR Max Brisson fait adopter au Sénat un amendement à la loi de transformation de la Fonction publique qui annualise les services d'enseignement. Le texte sera modifié par l'Assemblée. Il faut citer un autre texte qui est le fil conducteur principal du quinquennat : le rapport Cap 22 remis par L Bigorgne, P Aghion et J Pisani Ferry au premier ministre en 2017. On y retrouve l'annualisation, la bivalence, l'obligation de remplacer et la formation hors temps scolaire. L'objectif du rapport était de faire passer les dépenses publiques de 57 à 47% du PIB sur le quinquennat.

Article 12 : Quand les services communications du ministère habillent la stratégie, 30/01/23

(...) Afin de « mieux parler », de « mieux communiquer », les services de l'État développent des stratégies de communication et mettent en œuvre les moyens de « faire de la pédagogie ». Cette dernière expression que l'on retrouve souvent dans la bouche des commentateurs dès lors qu'un propos est mal compris, qu'un texte fait polémique, se traduit par des habillages habiles qui doivent permettre à des propositions ou des décisions d'être au minimum comprises, au mieux acceptées. On comprend cette exigence d'être compris du public auquel on s'adresse. Mais on peut aussi s'interroger sur ce que cela révèle ou cache sur le fond des questions abordées. Le ministère de l'Éducation n'est pas étranger à cette manière de faire comme on a pu le constater lors de la **visite des 26 et 27 janvier du ministre à Poitiers en vue de présenter la « stratégie » dans le domaine du « numérique pour l'éducation »** définit ainsi dans le document présenté : « *Numérique pour l'éducation : inclut le numérique éducatif ainsi que la conduite du changement, l'innovation et les activités de support en lien avec l'éducation.* » Pour la compréhension de tous il faut donc aussi reprendre l'autre définition : « *Numérique éducatif : désigne la gouvernance et l'animation des acteurs, l'organisation de l'ensemble des infrastructures informatiques, des équipements, des services et outils numériques, et des ressources numériques utilisés dans des activités pédagogiques et éducatives, ainsi que la formation aux compétences numériques.* ». (...)

- ➔ **A lire aussi :** Acteurs publics, « État, collectivités, académies : l'Education cherche la bonne gouvernance pour le numérique », 27/01/23



MEDIAPART

Article 13 : Des élèves de lycée pro ont dû travailler la nuit pour coudre les robes de Miss France, 25/01/23

Des élèves du LP Octave-Feuillet ont travaillé jusqu'au bout de la nuit, plusieurs jours de suite, pour coudre les robes et chapeaux des Miss France à l'occasion du concours diffusé sur TF1 en décembre dernier. Alerté, le rectorat de Paris a dû intervenir. (...)



Article 14 : Carrières et rémunérations : comment le ministre Guerini veut organiser la discussion, 26/01/23

Les grands axes de l'agenda social 2023 de la fonction publique viennent d'être dévoilés. Celui-ci sera notamment marqué par le lancement, prévu en février, des discussions sur le grand chantier de l'accès, des parcours et des rémunérations, annoncé par E. Macron durant la campagne présidentielle. Un chantier que le gouvernement veut faire aboutir d'ici la fin du semestre.

L'attractivité de la fonction publique sera l'« épine dorsale ». Le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas Guerini, poursuit ces jours-ci sa série de réunions bilatérales avec les responsables RH des ministères, les organisations syndicales et les employeurs publics pour leur détailler en quoi consistera l'agenda social 2023 de la fonction publique. Un déroulé qu'il détaillera

mercredi 1^{er} février, lors d'un déplacement à Nantes à l'occasion des 50 ans de l'institut régional d'administration (IRA).

L'agenda social 2023 s'articulera autour de "4 blocs". Le premier d'entre eux concernera le dialogue social, avec un bilan des élections professionnelles de décembre dernier, un point sur le suivi du fonctionnement des nouvelles instances de dialogue social et un focus sur les sujets liés à la vie syndicale. Deuxième bloc : la prévoyance, avec la poursuite des discussions sur ce volet de la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC).

Le troisième bloc, consacré au déploiement du programme "Fonction publique +", permettra d'aborder les questions relatives aux pratiques managériales, à l'accompagnement RH, à l'environnement professionnel des agents, à leurs conditions de travail et à leur logement, mais aussi à la responsabilité sociale de l'employeur. Enfin, **quatrième et dernier bloc de cet agenda social, non des moindres et certainement le plus attendu : l'accès à la fonction publique, les parcours professionnels et les rémunérations.**

Annoncé par E. Macron durant la dernière campagne présidentielle, ce dossier des carrières et des rémunérations sera en effet le chantier majeur du quinquennat en matière de fonction publique. Durant la campagne, E. Macron avait en effet promis de "rebattre les cartes de l'organisation et de la rémunération" dans la fonction publique pour "rendre les carrières plus attractives et les progressions de carrière plus différenciantes". **Le chef de l'État avait aussi pointé les "rigidités" du système par catégories (A, B et C) : "On le voit bien, il est un peu à bout de souffle."**

(...) **Aucune nouvelle "grande" loi n'est néanmoins programmée** pour le moment pour traduire les futures conclusions de ce chantier sur les carrières et les rémunérations dans la fonction publique, ainsi que les conditions d'accès en son sein. "Selon les cas, nous allons soit modifier directement les choses en gestion, soit modifier les textes réglementaires et le moins possible par loi", indique l'entourage du ministre. Ce levier législatif pourrait néanmoins être actionné "si nécessaire" dans certains cas.

Article 15 : La retraite progressive pourra concerner plus de 20 000 agents publics d'ici 2026, 25/01/23

Selon les estimations du gouvernement, quelques dizaines de milliers d'agents publics devraient pouvoir bénéficier de ce dispositif qui permet de recevoir une fraction de sa pension de retraite tout en travaillant à temps partiel. Son succès dépendra toutefois du bon vouloir des employeurs à accepter ou non les demandes formulées par leurs agents.

Cent trente millions d'euros à l'horizon 2026. C'est le coût que représentera l'extension à la fonction publique de la retraite progressive, à en croire l'étude d'impact du projet de loi de réforme des retraites. Un document où l'exécutif fournit également des données sur le nombre potentiel d'agents publics qui bénéficieront de ce dispositif permettant de recevoir une fraction de sa pension de retraite tout en travaillant à temps partiel. Il n'existe actuellement que dans le privé.

Selon ces prévisions gouvernementales, 5 200 agents de la fonction publique d'État devraient bénéficier de cette retraite progressive en 2023, avant une montée en puissance du dispositif, avec 10 400 bénéficiaires en 2024, 15 600 en 2025 et 15 600 autres en 2026. (...)

♦ **A lire aussi :** *Les Echos*, « Le soutien des Français au mouvement contre les retraites reste élevé, 30/01/23 »



Article 16 : Enseignement supérieur : Pourquoi 30 % des élèves infirmiers abandonnent leur cursus en cours de route, 27/01/23

Ils rendent leur blouse avant même d'être diplômés. C'est l'amer constat que dressait Emmanuel Macron le 6 janvier, lors de ses vœux aux personnels soignants : « 30 % des élèves [infirmiers] arrêtent en cours de formation et environ 10-15 % échouent à la fin. » Un phénomène corroboré par une enquête* de la Fnesi (Fédération nationale des étudiants en sciences infirmières) publiée en

mars dernier, qui indiquait que 59,2 % des étudiants infirmiers avaient déjà pensé à arrêter leur formation.

Des chiffres d'autant plus préoccupants que cette profession manque de bras. Le métier suscite pourtant un fort intérêt chez les lycéens de terminale : « La formation en Ifsi (Institut de formation en soins infirmiers) est la plus demandée sur Parcoursup : 100.000 candidats y ont postulé en 2022 pour 28.000 places », détaille Jérôme Teillard, chef de projet Parcoursup au ministère de l'Enseignement supérieur.

Des erreurs d'orientation ?

De fait, les élèves de terminale n'ont pas tous conscience des exigences de la formation avant de postuler. « Le niveau théorique de la formation est élevé. Et certains ont du mal en biologie ou en pharmacologie. **Ils n'ont pas l'habitude de faire des travaux d'analyse, ont parfois des difficultés en raisonnement mathématiques ou pour rédiger.** D'où les cours de soutien que l'on est parfois obligé de leur proposer », explique Michèle Appelshaeuser, présidente du Cefiec (Comité d'entente des formations infirmières et cadres). (...)



Rapport, Les métiers en 2030 : quelles perspectives de recrutement en région ?, 01/23

En mars 2022, France Stratégie et la Dares dressaient un panorama des dynamiques et des difficultés de recrutement dans les décennies à venir en France. Dans ce nouveau rapport, France Stratégie et la Dares proposent une déclinaison régionale des métiers qui vont recruter d'ici à 2030. Résultats : les régions situées au Nord et à l'Est devraient connaître moins de difficultés de recrutement, et d'autres régions, allant de la façade atlantique jusqu'au bassin méditerranéen, dont le déficit potentiel de main-d'œuvre serait à l'inverse accentué du fait de leurs spécificités économiques et démographiques. Côté métiers, les agents d'entretien, aides à domicile et conducteurs de véhicules rencontreraient des difficultés de recrutement dans l'ensemble des régions. Mais d'autres métiers, tels que les maraîchers, viticulteurs et jardiniers, les agriculteurs et éleveurs, les ingénieurs et cadres techniques de l'industrie et les ingénieurs en informatique, rencontreraient également des difficultés de recrutement. (...)

